



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	10	1

**OBJET : 11-2 - EXPOSITION « PLONGEE
DANS L'AVENTURE COUSTEAU »
- ARTICLES ET OUVRAGES -
ACHAT, ECHANGE ET MISE EN
VENTE D'ARTICLES- FIXATION DES
MODALITES**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1611/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 12/07/11
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 19 Jul 2011

Pour le Maire,

Stéphane FINTHE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 8 juillet 2011

Le vendredi 8 juillet 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/07/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Manique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Francis PERUGINI
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Matthieu GILLI
M. Patrick DULBECCO à M. Georges ROUX
M. Jacques GENTE à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Gérard PIEL à M. Denis LA SPESA

Absents : Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-2 - EXPOSITION « PLONGEE DANS L'AVENTURE COUSTEAU » - ARTICLES ET OUVRAGES – ACHAT, ECHANGE ET MISE EN VENTE D'ARTICLES- FIXATION DES MODALITES

Commission(s) : COMMISSION FINANCES
COMMISSION CULTURE TOURISME

Afin de satisfaire au mieux les visiteurs de l'exposition « Plongée dans l'Aventure Cousteau », présentée au Musée Napoléonien à partir du mois de juillet pour six mois, et de procéder à l'approvisionnement de l'espace de vente, il est proposé de faire l'acquisition d'articles divers (bonnets rouges, bandes-dessinées signées...).

Vous trouverez ci-dessous les articles proposés avec leur prix d'achat et leur prix de vente ainsi que les recettes prévisionnelles engendrées.

Objets	Quantité achetée	Prix d'achat unitaire	Coût total	Quantité à l'échange	Prix de vente unitaire	Recettes prévisionnelles
Bonnets	200	10 €	2 000€	0	15 €	3 000 €
BD	200	10 €	2 000€	5	20 €	3950 €

Coût total des achats : 4 000 €
Recettes prévisionnelles : 6 950 €

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

✓ A l'unanimité

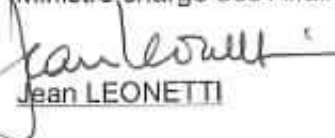
- **APPROUVE** les modalités d'acquisition, d'échange et de vente des articles listés ci-dessus liés à l'Exposition Cousteau ;

- **PRECISE** que les crédits relatifs à ces acquisitions sont prévus au BP 2011.

Accusé réception Sous-préfecture :
(identifiant de l'acte)

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N 11-2 - EXPOSITION " PLONGEE DANS L'AVENTURE COUSTEAU " - ARTICLES ET OUVRAGES - ACHAT, ECHANGE ET MISE EN VENTE D'ARTICLES- FIXATION DES MODALITES -

Date de transmission de l'acte : 19/07/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 19/07/2011

Numéro de l'acte : DCM1611-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110708-DCM1611-11-DE

Date de décision : 08/07/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9 Culture